



LUNDI et MARDI 26 et 27 Avril.

Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — De Washington, le 1er mars.

Depuis quelques semaines l'attention publique est ici presque entièrement absorbée par la scission qui a eu lieu entre les membres républicains du congrès, au sujet de l'utilité ou de l'inutilité d'un *caucus congressionnel*, pour désigner au peuple les candidats à la présidence et à la vice-présidence. Quoique l'élection ne doive se faire qu'au mois de décembre prochain, il y a déjà long-temps que nos journaux en font le principal objet de leurs discussions. Les uns soutiennent qu'un *caucus congressionnel* est indispensable pour conserver l'union parmi les républicains de tous les états, et pour qu'ils ne divisent pas leurs votes lorsque le moment de l'élection sera arrivé. Ils représentent les fédéralistes qui perdent le pouvoir depuis vingt-quatre ans, comme s'appropriant à le ressaisir si les républicains ont la maladresse de leur en fournir l'occasion en se divisant.

Le principal argument de ceux qui sont opposés au *caucus*, est que les prétendants actuels à la présidence étant tous républicains, toute recommandation au peuple devient superflue, puisque son choix ne peut tomber que sur un d'eux. Ces concurrents sont au nombre de cinq. Il paraît que M. William H. Crawford a dans le congrès un plus grand nombre de partisans que chacun des autres prétendants, et que c'est principalement pour cette raison que ces derniers et leurs amis s'opposent au *caucus congressionnel*; car ce serait celui d'entr'eux qui réunirait le plus de suffrages dans cette assemblée, qui serait proposé au peuple pour la présidence. Une grande partie de ceux des membres du congrès qui favorisent M. Crawford, se sont réunis en *caucus*, le 14 du mois dernier, après avoir invité, par des avertissemens publics, leurs collègues à y assister. L'assemblée n'était composée que de soixante-huit membres du sénat ou de la chambre des représentants. Le résultat du scrutin a donné soixante-quatre voix à M. William H. Crawford; deux à M. John Quincy Adams; une au général Jackson, une à M. Nathaniel Macon, qui ne s'était pas mis sur les rangs.

A la suite de cette opération, l'assemblée s'occupa de la désignation du candidat à la vice-présidence. Sur le même nombre de voix, M. Albert Gallatin, ex-ministre des États-Unis en France, en obtint 57. Elle termina la séance en adoptant diverses résolutions, dont une porte que : « William H. Crawford, de Georgie, sera recommandé au peuple des États-Unis comme candidat convenable pour la présidence; et Albert Gallatin, de Pensylvanie, comme candidat pour la vice-présidence, pour remplir ces places à partir du 4 mars 1825; époque à laquelle doivent cesser les fonctions du président et du vice-président actuel. » Le lendemain 15, il parut dans les journaux une réclamation contre le choix de M. Albert Gallatin pour candidat à la vice-présidence, attendu qu'il est étranger; mais le *National Intelligencer* a victorieusement répondu à cet objection.

ANTILLES.

Extrait d'une lettre de Castries, île de Sainte-Lucie.

Il vient de se passer à la Martinique des scènes d'horreur. On y a arrêté les hommes de couleur pour les embarquer. L'intention des colons qui gouvernent ce pays serait-elle de détruire tout homme de cette race? On a commencé les arrestations quelques jours avant Noël: M. Mont-Louis, M. Jos, etc., en faisaient partie. On les a mis à bord d'une frégate mouillée au Fort-Royal. On se sert du prétexte d'une conspiration qui, dit-on, avait pour but d'égorger tous les blancs. Jusqu'à présent on n'a pu trouver la plus légère trace qui pût conduire à la découverte d'un complot, aucun document qui pût seulement faire

mériter la prison. Leur plus grand crime, aux yeux de ces mangeurs de chair noire, c'est d'avoir publié une brochure où ils réclament les droits dont ils sont injustement privés. Cependant on a fait subir des interrogatoires à trois des plus marquans de Fort-Royal, Bisset, Fabien et Volney, et l'on n'a découvert aucune preuve de conspiration. Ces infortunés ont été condamnés à être *étampés* (*) et envoyés aux galères. Cette sentence inique a été mise à exécution. La proscription continue; les plus distingués, les plus respectables, les plus riches sont envoyés à bord des bâtimens de guerre; d'autres sont emprisonnés; d'autres reçoivent impérativement l'ordre de quitter la Martinique dans l'espace de 24 heures. Plusieurs vieillards, âgés de 70 ans, entr'autres Bellistes du Rouveau, ont été obligés de quitter le pays. Des femmes même sont comprises dans cette affreuse proscription. Les campagnes les plus éloignées sont fouillées, afin de trouver des victimes à la haine. On leur lie les mains sur le dos; on les bat; des gendarmes à cheval les traînent derrière eux; en un mot ils essuient les plus amères humiliations. Juste ciel! quelles horreurs n'a-t-on pas faites à ces malheureux, qui n'ont d'autre crime que parce qu'il a plu au Tout-Puissant de les créer avec une peau rouge! Ce matin on a débarqué dans notre ville quatorze de ces infortunés.

On a arrêté le vieux Précop, propriétaire dans la paroisse du Carbet, âgé de 60 ans, et presque aveugle; il a été *menoté* avec ses deux garçons. Ce Précop était connu pour le père nourricier de tous les petits blancs pauvres de sa paroisse. Le commandant du Carbet n'a pas voulu signer l'arrestation, et il a été arrêté par ordre supérieur, et sur les dénonciations de quelques méchans habitans.

Voilà des horreurs qui se commettent sous le règne d'un roi juste, et sous les yeux du gouverneur Donzelot.

ANGLETERRE. — Londres, le 21 avril.

Plusieurs membres du parlement ont voulu profiter de la prorogation jusqu'au 3 mai, pour aller assister à quelques séances de la chambre des députés de France, sur la grande question du remboursement des rentes.

Mina ayant été violemment attaqué dans les journaux sur sa conduite en Catalogne par un réfugié espagnol qui a pris le nom de *Verax* a fait répondre par un nommé Aldaz, son secrétaire : « Mina espère que les malheurs qui l'accablent ne seront pas aggravés par l'exaspération des passions individuelles. Il ne fera pas d'autre réponse à toutes les attaques dont il sera l'objet. »

Un journal anglais donne la lettre ci-après, qui répand une grande lumière sur les affaires actuelles de l'Egypte et sur les projets de son chef éclairé.

Le Caire, 13 février.

Le pacha s'est rendu depuis peu dans la haute Egypte, pour y passer en revue le corps d'armée qu'il a levé nouvellement; il est accompagné de M. Salt, le consul anglais, et de M. Drovetti. Ce pacha a fait discipliner près de 25,000 hommes, et s'occupe dans ce moment à former un régiment de cavalerie qui sera commandé par des officiers européens.

Ibrahim-Pacha, fils unique et héritier du pacha, vient de se conformer entièrement au système et aux vues de son père, et se prête de tous ses moyens à l'exécution de ses plans.

Osman-Effendi est à la tête du collège et fait tout ce qu'il peut pour faire prospérer les arts et les sciences. Ce dernier qui a voyagé en Italie ainsi qu'en France, est un homme fort instruit. Plusieurs jeunes Egyptiens (des Coptes)

(*) Marqués d'une empreinte de servitude au moyen d'une plaque d'airain rougie au feu.

sont en Italie où ils font leurs études ; c'est le pacha lui-même qui paie tous les frais de leur éducation.

M. Burton que le pacha a employé depuis plusieurs années à faire en Egypte des découvertes géologiques, viendra dans peu à Londres ; l'on présume qu'il publiera une relation fort intéressante. Le pacha s'est offert à faciliter de tous ses moyens la navigation des bateaux à vapeur qui viendraient de l'Angleterre.

— Extrait de lettres particulières datées de Lisbonne, des 27 mars et 3 avril (par voie d'Angleterre.)

« Il serait difficile de vous donner d'ici des nouvelles exactes de ce qui se passe dans les provinces, où, à ce qu'on dit, il règne une grande fermentation, mais la police est tellement active qu'il est presque impossible de découvrir la vérité. Les politiques de Lisbonne ne parlent que de l'amnistie qu'on attend depuis long-tems avec impatience ; quant à moi, je pense que si on publie jamais un pareil acte, il sera tellement rempli d'exceptions qu'il pourra être regardé comme non avenu. Il se passe ici de tems en tems des choses qui font voir que le gouvernement n'est nullement sincère dans ses démonstrations.

« Hier, le corrégidor Belem, muni d'un *posse comitatus* (mandat d'arrêt) s'est rendu avec appareil chez le libraire Georges Rey, français de nation, qu'il a arrêté avec ses deux fils, ainsi que MM. Deboves et Milacros, deux portugais respectables qui se trouvaient accidentellement chez ce libraire. Il prit possession de la maison, la fit fermer, et envoya les personnes arrêtées en prison. Tels sont les avant-coureurs de l'amnistie ; tout cela est fort consolant pour les Portugais : nous verrons le résultat. L'arrestation du libraire a cependant excité la plus grande indignation, et l'ambassadeur français M. Hyde de Neuville commence à se mêler de cette affaire.

« A Villa-Réal, capitale de la province de Tras-os-Montès, l'endroit où Amaranthe leva l'étendard de la contre-révolution, il y a eu une émeute sérieuse le 12 de ce mois ; on fit entendre des acclamations pour la reine, on arbora des cocardes et d'autres emblèmes en sa faveur. Cette commotion dura jusqu'au 16, quand Lobo-Brandao, lieutenant-général et gouverneur de la province, arriva avec deux escadrons de cavalerie appartenant au 9^e régiment. Ils désarmèrent d'abord le 3^e bataillon de chasseurs, qui appartient au parti de l'absolutisme ; quelques-uns des partisans principaux de la reine furent arrêtés, et la tranquillité se rétablit.

» Le gouvernement a donné ordre de faire une enquête sur cette affaire aux assises d'Oporto.

» Quant au maréchal Bérésford, il a été entièrement déçu dans son attente, car il avait sollicité de reprendre son ancien emploi. Il fut comme frappé de la foudre en recevant du roi la réponse suivante : « Que si son excellence avait des affaires à arranger en Angleterre, elle ferait bien de s'y rendre pour y vaquer plus à son aise.

Fonds publics. — La bourse et la banque sont encore fermées aujourd'hui, troisième fête de Pâque. Les consolidés sont à 96 dans les affaires particulières.

ESPAGNE. — Madrid, le 16 avril.

On assure qu'on va publier un décret qui obligera tous les solliciteurs à quitter la capitale, et qu'on établira un nouveau mode de purification.

Notre premier ministre, le comte de Ofalia, vient de concevoir l'idée d'un canal pour raviver l'aride plaine qui entoure la capitale. Tout cela, sans doute, est très-bien et très-beau ; mais si le gouvernement ne s'occupe point à donner plus de valeur aux récoltes et sur-tout aux grains dont l'abondance réduit cette année l'agriculture à la misère, s'il ne s'attache pas à faire observer le décret de prohibition des grains étrangers, lequel est pour ainsi dire oublié, nous verrons alors les canaux sans utilité et plus nuisibles qu'avantageux. L'introduction des grains est préjudiciable, parce que l'Espagne produit un tiers de plus qu'elle ne consomme, et qu'au contraire les moyens d'exportation deviennent, de jour en jour plus difficiles. Ce qu'il faudrait, ce serait une augmentation de consommateurs, et on réussirait en tâchant d'encourager les fabriques, l'industrie et les beaux-arts.

— Dans un conseil tenu à Aranjuez, la question sur l'amnistie a été très-vivement agitée, mais il paraît que l'avantage est resté aux partisans du terrorisme, dont le chef est, à ce qu'on assure, un grand personnage.

— Il paraît que le chapitre de l'église de Tolède se proposait d'offrir au roi, à son départ, qui devait avoir lieu le lundi ou le mardi de Pâques, une somme considérable en numéraire. L'on assure que la réorganisation de l'armée vient d'être décrétée, et que sa force effective doit être de 36,000 hommes.

— Le bruit s'est répandu que le gouvernement a donné

l'ordre à deux évêques de sortir du royaume. On ne s'accorde nullement pour désigner ces deux personnages.

— Depuis deux jours le bruit s'est répandu ici, d'une manière très-positive, que Mérimo (dom Jérôme) a été arrêté à Burgos.

— Il paraît que l'on s'occupe maintenant de faire imprimer un avis de la police par lequel il est enjoint à chacun de se pourvoir d'un certificat qui sera délivré par les autorités ecclésiastiques, et qui constatera l'état de chaque individu. On assurera, par ce moyen, le débit de quelques millions de feuilles de papier timbré, et l'on donnera une utile occupation à ceux qui seront chargés de les barbouiller.

— On a fait demander d'envoyer en toute hâte à Ceuta (en Afrique) de bons officiers de génie ; il serait à présumer que les Maures ont de ce côté des intentions très-hostiles.

ITALIE — Rome, le 6 avril.

La santé du saint-père est toujours chancelante, on ne peut pas espérer qu'elle s'affermisse avant que l'influence des beaux jours se fasse bien sentir. Son état fournit le prétexte de blâmer quelques réglemens de police établis en son nom, et dont la sévérité n'était pas extrêmement nécessaire. Il est arrivé des députations de plusieurs provinces pour demander que le mode d'éclairage pendant la nuit reçoive tout le perfectionnement nécessaire à la sûreté publique. S. S. a fait droit à ces réclamations.

Modène, le 25 avril.

Le duc de Modène vient de rendre, contre les franc-maçons, une ordonnance dont le considérant est fondé sur ce que la franc-maçonnerie est l'origine de toutes les sociétés secrètes.

Elle se termine par les deux passages suivans. Nous aimons à croire que nos avertissemens paternels obtiendront le succès désiré, en retirant du chemin de l'erreur et de la perdition le petit nombre de ceux qui s'y laissent entraîner, et en nous dispensant, par ce moyen, des mesures de rigueur, dont l'emploi, si désagréable, est dans certain cas un des premiers devoirs d'un souverain, quoiqu'il afflige vivement son cœur.

Nous aurons alors, avec l'aide de Dieu, dans tous nos sujets des hommes bons et religieux, qui après avoir éprouvé la satisfaction qu'on trouve dans les sentiers de la vertu, la compareront aux inquiétudes, à la tristesse et aux peines que donne une mauvaise conscience à tous les sectaires rebelles à Dieu et aux autorités que Dieu a instituées. Nous saurons gré de les avoir avertis à tems et franchement des périls auxquels ils étaient exposés et de leur avoir facilité les moyens, aux uns de la réciprocité, aux autres de persévérer dans la bonne voie, car nous avons toujours en vue, en prenant toutes ces mesures, le bien-être de nos sujets bien-aimés que la divine Providence a spécialement confiés à notre garde.

Des bords de la Méditerranée, le 4 avril.

L'insurrection du vice-roi d'Egypte paraît être pleinement démentie : il n'en reste pas moins vrai que Mehemet-Ali augmente considérablement ses forces de terre et de mer, et cherche à se rendre, par le fait, indépendant de la Porte ; que celle-ci le redoute sérieusement, et qu'enfin les soupçons du Divan et les vues secrètes du vice-roi détermineront tôt ou tard une rupture qui ruinera le pachalik et l'affranchira totalement.

ALLEMAGNE. — Cassel le 20 avril.

Notre gazette publie l'article ci-après :

« On avait déjà il y a quelques tems annoncé dans plusieurs feuilles publiques un écrit intitulé : *la conjuration contre l'électeur de Hesse Guillaume II etc.* par Jean de Horn, et même la feuille de Minden en avait publié l'avant-propos. Cet écrit vient de paraître, et nous sommes autorisés à déclarer, que presque tous les faits qu'il contient sur les opérations des différentes autorités lors de la procédure, etc. et particulièrement à l'égard de l'arrestation qui a eu lieu, des enquêtes faites jusqu'ici, de leur résultat, sont faux et sans fondement, et qu'il paraîtrait qu'on s'est servi de la plume de M. de Horn comme d'un moyen pour tromper le public, et pour atteindre d'autres buts condamnables. C'est pourquoi les autorités ont été requises d'obliger M. de Horn à déclarer les sources où il a puisé. Ni la commission d'enquête établie ici, ni la direction générale de police ne lui ont fourni les moindres renseignemens ; au contraire, les deux commissions lui ont refusé expressément toute communication. L'on n'a donc presque pas besoin de faire remarquer combien il y a de témérité à vouloir entretenir le public d'une enquête dont l'auteur n'a pas la moindre connaissance, et sur laquelle, lorsqu'elle sera terminée, ainsi que d'après un examen réfléchi des actes, des hommes

instruits, probes et impartiaux peuvent être appelés à porter un jugement.

— On écrit de Berlin qu'il est question de grands changements parmi le personnel du ministère prussien. On parlait de la retraite des trois ministres de la justice, de l'intérieur et de la police.

FRANCE. — Paris, le 21 avril.

On fait courir, dans un certain monde, le bruit d'un changement total dans le ministère. Voici, d'après ce qu'il nous est revenu, quelle serait la prochaine composition du nouveau conseil : M. de Montmorency aurait la présidence et le portefeuille des affaires étrangères, M. de Labourdonnaye les finances, M. le duc de Bellune la guerre, M. de Vaublanc l'intérieur, M. Hyde de Neuville la marine, et M. le duc de Doudeauville la maison du roi. Quant aux sceaux, il aurait d'abord été question de les donner à M. de Marchangy; mais depuis son échec à la chambre, son nom a été remplacé par celui de M. Corbière.

— La Cour royale, chambre des mises en accusation, a renvoyé devant la Cour d'Assises, pour être jugée à l'une des sessions du mois de mai, une jeune fille de quinze ans et demi, dont les journaux ont parlé, il y a quelques mois. Elle est accusée du crime horrible d'avoir voulu asphyxier sa belle-mère, par la vapeur du charbon.

— On nous écrit de Béfort :

« Le samedi, 10 avril, a été marqué par un malheur horrible arrivé à Champagné, département de la Haute-Saône, à trois lieues de notre ville. Les houillères se sont écroulées sur les ouvriers, parceque plusieurs galeries étaient mal assurées. Le nombre des victimes est très-considérable, et dimanche on ignorait encore le sort de 50 ouvriers, ou plutôt on désespérait de les retrouver.

« Selon d'autres versions, on connaît maintenant les résultats de ce funeste événement, et le nombre des tués serait de 19, et celui des blessés de 17. »

— Le forçat qui a frappé un des gardes d'un coup de couteau au moment de partir avec la chaîne des galériens, est le nommé Brochetti, qui avait tenté d'assassiner le prêtre grec Ischarus. On croit qu'il sera mis en jugement pour ce nouveau fait.

— Le 7 de ce mois, au matin, le sieur Joseph Degrace, de la commune du Garn, arrondissement d'Uzès, étant occupé à chercher des brebis que son berger avait perdues la veille, dans le bois, fut assailli par un gros loup présumé enragé, qui lui saisit le pan de son manteau. Le sieur Degrace, étant sans armes, et n'ayant pas même un bâton pour se défendre, eut la présence d'esprit et l'adresse d'envelopper avec son manteau la tête du loup, et de le terrasser. Il essaya, dans cette position, mais inutilement, de l'étouffer; et il fut obligé de continuer cette terrible lutte pendant plus d'une heure. S'étant aperçu enfin que les efforts du loup étaient moins vigoureux, il essaya de lui casser les jambes avec les mains, et ne put y parvenir; aussitôt avec son mouchoir il lia fortement les jambes de l'animal, pendant qu'il lui appuyait le genou sur le cou; il le lâcha, et alors s'étant saisi d'une grosse pierre, il lui écrasa la tête.

Fonds publics du 21 avril. — Les 5 p. c. cons. 103-00. — Act. de la banque 1938. — Rentes de Naples au compt. 95 1/8. — Rente espa. 16 1/2. — Du 22. La rente a ouvert au comptant à 102-80. — La fin du mois à 103-15. — Ducats 96. — Les piastres 16 1/2. — Du 22. — Les 5 p. c. cons. 103-20. — Act. de la banque 1950. — Rentes de Naples au compt. 95 7/8. — Rente espagne. 06 0/10. — Du 23. La rente a ouvert au comptant à 102-85. — La fin du mois à 103-25. — Ducats 96. — Les piastres 16.

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 22 avril.

La chambre a vérifié les titres et prononcé l'admission de MM. le vicomte de Bonald et le baron de Charette, tous deux nommés pairs par l'ordonnance du 23 décembre dernier.

M. le marquis de Pastoret a fait le rapport du projet de loi relatif à la septennalité. Ce rapport, dans lequel la commission conclut à l'admission du projet, sera distribué à domicile, et la discussion s'ouvrira le mardi 4 mai.

Il a été nommé une commission pour l'examen du projet de loi relatif aux traités des magistrats pour cause d'infirmités.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 25 avril.

Hier matin un jeune commis-voyageur étranger s'est brûlé la cervelle à l'hôtel de Luxembourg.

— Le conseil de guerre du Brabant méridional a, dans sa séance d'hier, prononcé la commutation de la peine capitale en celle de dix années de travaux forcés pour le nommé Gillis, soldat de la première division, convaincu d'avoir frappé un de ses caporaux.

— L'éditeur de l'Ami du Roi et de la Patrie, qui d'abord avait été arrêté pour « diffamation », a été renvoyé hier par la chambre du conseil, comme prévenu de « calomnie » devant le tribunal de police correctionnelle, à l'audience duquel il a pu comparaitre aujourd'hui.

— L'éditeur du Courrier des Pays-Bas et un particulier de Mons, ont aussi comparu aujourd'hui devant le même tribunal, comme prévenus de calomnie contre des religieux trapistes : le prononcé du jugement est remis à mercredi prochain.

Liège, le 25 avril.

Le Roi vient de rendre un arrêté tendant à régler les rapports entre le département des finances et celui des recettes, de manière à ce que le contrôle sur les recettes, attribué au ministre des finances, soit de plus en plus assuré.

— Dans la nuit du 24 au 25, un incendie s'est manifesté à la fabrique de draps de M. Angenot, située entre Verviers et Ensisval, au bord de l'eau; la filature et la foulure ont été la proie des flammes. On dit que tout était assuré.

— Le 4 mai prochain on célébrera à La Haye, la cérémonie du baptême de la jeune princesse née le 8 de ce mois.

— Le Propagateur haïtien, journal rédigé par les habitants du pays, donne des fragmens d'une tragédie en vers français d'un jeune nègre de seize ans; elle est intitulée la Mort de Christophe. Elle doit être jouée sur le théâtre national.

— Le nommé Grenier, dit Delvigne, de retour de l'hôpital à la maison d'arrêt de Bruxelles, a tenté de se pendre à l'aide de son mouchoir. C'est pour la quatrième fois, que ce condamné a cherché à se donner la mort.

(Voir notre No. 5.)

— L'on assure que M. Crousse, ci-devant directeur des contributions indirectes à Bruxelles, vient d'être nommé directeur des contributions de la province de Liège, en remplacement de M. Guérique, appelé aux fonctions d'administrateur de l'enregistrement et des loteries, que quitte M. Dubois, nommé conseiller-d'état en service ordinaire. (Journal de Bruxelles.)

— Les journaux de Paris annoncent aujourd'hui que le fameux improvisateur italien Sgricci, improvisera de nouveau une tragédie, le 25 de ce mois, au théâtre Louvois.

— Un journal allemand donne la nouvelle suivante :

A Bucharest, une femme vient d'accoucher de deux enfans adhérens l'un à l'autre. Le père eut la singulière idée de faire baptiser l'un et circoncire l'autre.

— Nous avons rendu compte ces jours derniers du projet de loi présenté aux chambres de France, pour la répression des délits commis dans les lieux consacrés au culte; nous croyons devoir faire connaître l'ancienne législation sur cet objet :

« La peine du sacrilège dépend des circonstances du crime, du lieu, du tems et de la qualité de l'accusé.

« Un édit de 1682 veut que le sacrilège, joint à la superstition et à l'impieété, soit puni de mort.

« Le coupable qui avait foulé aux pieds les saintes hosties, devait faire amende honorable, avoir le poing coupé et être brûlé vif. La même peine avait lieu contre la profanation des vases sacrés et des fonts baptismaux.

« Deux arrêts, l'un du mois d'août 1503, l'autre du 10 décembre 1586, condamnerent deux jeunes-gens à cette même peine, pour avoir arraché des mains d'un prêtre une hostie consacrée.

« Le parlement de Bordeaux, par arrêt du 7 septembre 1660, condamna au dernier supplice plusieurs individus, pour s'être rendus coupables de profanation en dérision de la messe et des autres cérémonies de l'église.

« On punissait de mort un homme qui, sans être prêtre, célébrait la sainte messe.

« Le vol d'une chose sacrée était puni de mort, et l'on y ajoutait la peine du feu, s'il y avait profanation.

« Le parlement de Paris, par arrêt du 10 janvier 1781, condamna Anastase Morel à faire amende honorable au-devant de la principale porte de l'église cathédrale d'Amiens, ayant un écriteau devant et derrière, portant ces mots : « Voleur de vases sacrés avec effraction et profanation »; ensuite à être conduit par l'exécuteur de la haute justice sur la place du Grand-Marché de la même ville, pour y avoir le poing coupé et y être brûlé vif.

« Des déclarations royales des 27 janvier 1651, 4 mai 1724 et 5 février 1731, ont maintenu ces dispositions des ordonnances criminelles. Qui donc empêche de les remettre en vigueur? »

C'est un rude homme que ce jurisconsulte, qui appelle le retour d'une telle législation. (Courrier des Pays-Bas.)

Liège, le 25 avril 1824.

..... J'aime le bal, un bal fait mon bonheur;
C'est si gai ! cet éclat, ce bruit, cette jeunesse !.....

En vérité, Mr. le Rédacteur, on ne conçoit pas votre indifférence : quoi ! pas un mot sur notre dernier plaisir d'hiver, sur un sujet si fertile en observations, et qui vous échappe pour un semestre entier ! Vite, amende honorable; revenez avec moi à la redoute de Mr. Papillon, ou je ne réponds plus de vos abonnés dansants.

Suis-je entré dans un salon littéraire ? Partout des livrets ouverts, des crayons en mouvement, et presque le silence : c'est l'heure où se font les engagements. Je cours inscrire mon nom sur le feuillet où d'autres plus prévoyants figurent depuis plusieurs mois, et j'ai le bonheur de ne pas essayer l'offre obligeante d'une sixième walse. Mais tandis que je m'oublie en longs remerciements, mon carnet est menacé de rester vide ; et je me glisse vite, le crayon à la main, à travers les groupes qui entourent les foyers, autant peut-être pour se chauffer que pour donner au teint cette vivacité qu'entretiendra plus tard le mouvement de

la danse. Le bruit d'une voiture se fait entendre ; une foule d'accapareurs se précipite avec moi vers l'escalier, et la beauté timide paraît en entrant plus embarrassée que fière des nombreuses instances qui l'assiègent.

Cependant le signal est donné par le maître des ballets dont la voix éclatante arrive à peine à l'orchestre si audacieusement suspendu. Les shalls se jettent négligemment sur les honorables canapés, qui ne semblent pas être là pour tout le monde, et bientôt chaque couple, tournant sur soi-même, est emporté dans le mouvement général de rotation. Que j'aime la walse ! que ce tête à tête mouvant à de charmes ! que de douceur dans cette étreinte légère, dans ce mol abandon ! Je me laissais aller à je ne sais quel enivrement, mes yeux pleins de langueur rencontrent les regards émus de ma compagne, et voilà qu'un couple malencontreux, avançant par bonds inégaux, nous heurte brusquement, met ma danseuse hors de walse, et continue sans s'émouvoir l'intrépide irrégularité de sa course.

Le jour, dont on n'avait pas songé à repousser l'effet défavorable, cesse enfin de nuire à l'éclat des lustres et des toilettes ; et la monotonie d'une laborieuse colonne fait place à la variété du quadrille. C'est ici surtout que les grâces peuvent se déployer. Vous faites de jolis pas, ma danseuse, mais que de travail, que de gêne ils vous coûtent ! vous oubliez de vous amuser. Pourquoi riez de cette jeune voisine qui danse pour danser ? Elle y va de toute son âme, j'aime la bonhomie, la franchise de ses élan. Riez plutôt de ce jeune homme qui se regarde danser dans la glace ; de cet autre qui cloué sur un tapis vert, oublie sa dame pour la dame de pique. Quant à ce troisième qui se tient timidement dans l'embrasure d'une fenêtre, le souper va le rassurer, et vous le verrez alors mettre bravement au grand jour le fruit précoce de ses deux mois de leçons.

Enfin voilà le souper ! disait à ma droite un grave personnage dont les babillements et la chaussure solide prouvaient assez qu'il n'était pas venu au bal pour danser, et qui paraissait moins tourmenté encore par la poussière et la chaleur que par le souvenir de vingt francs perdus à l'écarté.

Voulez-vous voir un des amphitryons de la soirée, regardez ce monsieur écouté si complaisamment par quelques personnes : et si l'envie vous prend de vous asseoir à sa table, trouvez moyen de rire d'un de ses bons mots, d'offrir le bras à madame, ou de rapporter le fichu à la demoiselle.

Je l'avouerai, M. le rédacteur, c'est avec regret que je me laisse conduire par l'habitude et le bon ton, plus que par l'appétit dans la salle où l'on soupe : j'ai peine à voir le temple de Therpsycore changé en restaurant, et le bruit des assiettes et des verres au milieu d'un bal, est moins doux à mon oreille que les accords joyeux des instrumens. Toutefois, si cette interruption forcée ôte à nos dames leur vivacité première, si leurs pieds engourdis par le repos se refusent à la légèreté de leurs pas, le souper n'a pas sur tous les mêmes influences, et j'en sais plus d'un qui en rapportent une aisance dans les manières, une tournure d'esprit, une sensibilité de cœur toute extraordinaire. Laissons les valets se partager les débris du souper de leurs maîtres, et gardons-nous d'entrer dans cette salle où le jeu recommence avec plus de chaleur ; nous pourrions ne pas résister à la tentation, et nous ne sommes pas venus au bal pour jouer.

Il est onze heures : ma dernière danseuse, après la promenade de rigueur, quitte mon bras, en jetant un coup d'œil dans la glace, pour prendre celui de mon successeur : tous mes engagements sont épuisés ; que faire ? J'allai m'asseoir dans un coin en cherchant à me persuader que j'étais fatigué, et que danser plus long-temps pouvait me nuire. Deux jeunes personnes se reposaient aussi, et j'entendis entr'elles la conversation suivante :

... Il ne viendra pas, c'est cependant bien la 5e. walse. Peut-être aussi cherche-t-il après moi. — Oh ! mon Dieu, non, ma chère, car le voilà lancé avec une autre. — Ne me parle pas de ces hommes-là, c'est affreux. — Et moi donc qui ai la bonté de réserver un engagement pour M^{me}, et il n'est seulement pas venu m'adresser la parole de toute la soirée. On ne m'y prendra plus. Ici un jeune homme vient balbutier une invitation. — Merci, monsieur, nous ne dansons plus. Me préserve le ciel de retomber entre ses mains ; je ne connais rien de plus lourd que sa walse, si ce n'est sa conversation. Que n'est-ce plutôt cet aimable cavalier avec qui je me suis promenée si long-

tems, et qui m'adressait tant de complimens. Tâche, je te prie, d'apprendre son nom. — Tu sauras, ma chère, que j'ai fait aussi la conquête d'un charmant jeune homme : vois les jolies choses qu'il m'a dites dans ce billet de camel : regarde comme il tourne les yeux de notre côté. Où est-il ? — Mais devant toi, qu'as-tu donc ? tu rougis. — Moi ? du tout, ma chère ; mais ne te trompes-tu pas ?... ce cavalier... c'est le mien. — Vous n'y songez pas, ma chère, après tout ce qu'il m'a dit. — Bon ! je sais pour ma part à quoi m'en tenir : d'ailleurs, mademoiselle, que dira le pauvre M^{me}. — Que cela ne vous inquiète pas, mademoiselle : en vérité vous êtes d'une coquetterie... Ici le dialogue fut rompu et les deux amies se rapprochèrent de leurs bonnes mamans, qui après avoir additionné entre elles les frais de toilette, de voiture, et surtout du souper, avaient conclu que de leur tems il en coûtait moins cher pour s'amuser.

Je n'attends pas pour quitter le bal, qu'il devint ennuyeux et désert, et voici la récapitulation que je fis en rentrant : quelques personnes viennent à la redoute pour danser, une bonne partie pour jouer, pour souper, pour causer, pour voir ou se faire voir ; d'autres enfin pour chaperonner, et me rappelant la figure immobile de plusieurs de ces dernières, je fus tenté de joindre à ma liste, les gens qui viennent pour dormir.

Homologue, M. de F. Rogier, D. de...
Je n'avais dans Z... que l'on vante en tout lieu
Trouvé d'esprit que dose fort petite.
Mais on le dit content de son mérite ;
Je le tiens philosophe ; il vit content de peu.

BOURSE D'ANVERS. — Du 24 avril.

EFFETS PUBLICS. — Les cours se sont améliorés ; il y a eu plus de transactions que ces derniers jours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à la cote ; le Londres est resté sans affaires, ainsi que le Francfort et Hambourg ; le Paris a été peu recherché, il a été offert à la cote.

MARCHANDISES. — Il s'est écoulé quelques petits lots de café on a payé le Brésil de 37 à 39 cents, et le Chérillon de 45 à 47 c. On a payé 53 1/2 cents pour 15 balles coton Géorgie, et 38 cents pour 50 balles Bengale.

Il s'est vendu 1 caisse écaille de tortue à fl. 18-90 cents la 1/2 l. Les affaires en grains sont restées nulles cette semaine.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 24 avril.

Naissances : 3 garçons, 4 filles.

Décès : 1 garç., 1 homme, 1 femme ; savoir :

Simon-Joseph Halin, âgé de 32 ans, serrurier, faubourg St. Gilles, n. 532, célibataire.

Gertrude Carman, âgé de 32 ans, sans profession, rue Pont de Pierres, n. 838, épouse d'Etienne-Joseph Olivier

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Jeudi prochain, 29 du courant, au bénéfice de Mlle. Amélie et de M. Dengis,

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

PROGRAMME.

- | PREMIÈRE PARTIE. | SECONDE PARTIE. |
|--|--|
| 1. Ouverture de la Pie voleuse de Rossini à grand orchestre et musique militaire. | 5. Ouverture de Frai Schütz, par Weber, à grand orchestre. |
| 2. Attala, romance de Lafont, chantée par M. Mondonville. | 6. Grand air, chanté par Mlle. Amélie. |
| 3. Concerto de clarinette à grand orchestre par Iwan Muller, exécuté par M. Dahbrun. | 7. Air varié pour la flûte, exécuté par M. Henchemme. |
| 4. Nocturne à deux voix, chantée par Mlle. Amélie et M. Mondonville. | 8. Romance avec accompagnement de piano, chantée par M. Mondonville. |

Le concert sera précédé du ROSSIGNOL, grand opéra et un acte, paroles de M. Étienne, musique de M. Lebrun.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le mercredi cinq mai 1824, à une heure de relevée, les sœurs Charles, Fouasse et Evard Dengis, fermiers à Yemée, feront VENDRE en hausse publique chez le notaire Crousse, à la mallieu près de Floné, un BATIMENT servant de grange avec environ six bonniers de terre et prairie en quatre pièces, de tout située sous la commune de Hermalle sous Huy. S'adresser au dit notaire pour connaître les conditions de la vente.

A VENDRE une PRESSE neuve, à l'essai. Une de rencontre. S'adresser rue sur Meuse, n. 380.

A VENDRE DES PIQUETS DE SAPIN en bottes de la plus grande beauté à des prix très-modérés, propres à être employés pour haricot, tuteurs d'arbres et autres usages. S'adresser à L. Philippe, à Quinquempois, commune d'Angleur.